22 janvier 2022

QUEL AVENIR POUR L'AGRICULTURE ?

Sommaire

1. **Consultation PAC (**Politique Agricole Commune)
2. **Révision du ScOT** (Schéma de cohérence Territoriale d'Annemasse agglomération)
3. **Les AMAP et la production locale**

Lors des nouvelles du mois concernant l'alimentation, nous avons abordé à plusieurs reprises la souveraineté alimentaire de notre pays. Par exemple en mars dernier, « QU'AURONS-NOUS DEMAIN DANS NOTRE ASSIETTE ? Pour notre souveraineté alimentaire », PDF ci-dessous.PDF

Nous y évoquions un projet de loi visant à protéger nos terres de l'achat de grands groupes, entre autres chinois. Nous avons constaté qu'elle avait enfin été votée. Le texte est disponible à cette adresse https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044553572. Nous espérons qu'elle apportera une véritable aide à l'installation de jeunes agriculteurs. En effet, selon le MODEF (Mouvement de défense des exploitants familiaux) « la France a perdu 100 000 agriculteurs en 10 ans », (source https://www.modef.fr/2021/12/13/recensement-agricole-stoppons-lhemorragie/)

Nous avons aussi exprimé cette difficulté de conserver notre souveraineté alimentaire lors d'enquêtes publiques, ainsi que le problème de l'avenir de notre agriculture.

Nous évoquerons deux lieux d'expression des citoyens que nous utilisons le plus souvent possible :

- la consultation nationale concernant la PAC à laquelle nous avons participé en décembre dernier
- localement, la Révision du Schéma de cohérence Territoriale d'Annemasse Agglomération-les-Voirons, à laquelle nous avons contribué en janvier 2021.

1.POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE OU PAC.

La consultation s'est déroulée du 13 novembre au 12 décembre 2021, à cette adresse https://agriculture.gouv.fr/consultation-du-public-projet-de-plan-strategique-national-de-la-france-pour-la-future-politique

Ci-après, quelques extraits de notre courrier :

« Monsieur le Ministre,

Notre association de défense de la nature et des animaux souhaite que l'on redistribue plus justement les 9 milliards d'euros annuels de subventions de la PAC alloués à la France. Avec 28 Millions d'hectares de terres agricoles, notre pays doit encore davantage tenir compte de l'environnement dans ses pratiques.

Les revenus d'une grande partie des agriculteurs sont faibles, ils doivent être revalorisés à la hauteur des exigences environnementales. La production en bio doit être l'objectif majeur, puisque, en plus, en terme d'élevage, s'il est bio, il est plus respectueux des animaux et de la nature.

Les surfaces cultivées bio ont doublé en 5 ans, cette croissance doit se poursuivre.

Nous souhaitons une augmentation de 200 % des aides à la conversion au lieu des 36% proposés.

Par ailleurs, l'Europe autorise les OGM ainsi que leur importation pour l'alimentation du bétail. C'est un réel problème quand on a, soi-disant, des objectifs écologiques. L'opposition des citoyens a permis d'en limiter le développement, mais cela reste un danger.

*Il est nécessaire de programmer la fin de l'élevage intensif et d'interdire aussi les farines animales (PAT). » (*Voir à ce sujet nos Nouvelles du mois de décembre 2021 en bas de page.)

« La production de biocarburant ne doit pas se faire au détriment des cultures destinées à l'alimentation.

Notre indépendance alimentaire doit être protégée.

Nous lisons page 15/20 du résumé non technique « L'objectif de 18% de SAU bio d'ici 2027 (contre 25% visés pour 2030 à l'échelle européenne) ». Pourquoi avoir porté des dates différentes ? Il est alors difficile de comparer. Néanmoins, sachant que la France est le premier pays producteur

agricole de l'Union Européenne, qu'elle semble avoir une part de SAU en bio plus importante que la moyenne européenne, elle devrait vraiment être leader dans la filière Bio, donc, avoir des objectifs plus élevés. »

Comme nous avons pu le lire à propos d'une conférence de Zürcher & Hallé (https://arbrescitoyens.org/2021/06/conference-zurcher-halle-27-juin-2021/), *« Il est essentiel, dans une optique de respect de l'environnement, de protéger et réhabiliter les massifs forestiers naturels, de régénérer les plantations forestières et reboiser à grande échelle les terres dégradées – de réaliser un maillage des zones cultivées au moyen de cordons boisés, de haies et d'arbres– de structurer les pâturages en leur redonnant une juste proportion d'arbres et d'arbustes ».*

Diverses questions étaient ensuite posées, par exemple « le projet de PSN (Plan stratégique national) vous parait-il en adéquation avec les objectifs fixés dans le règlement européen ? » ; un extrait de notre réponse :
« Les objectifs européens en matière de bio manquent d'ambition puisque les contraintes du bio y sont plus faibles qu'en France. Ceci entraîne des inégalités de marché fort contestables.
Le biocarburant n'a rien de bio quand on autorise le glyphosate pour la production des betteraves. Ce n'est donc pas une filière à privilégier. »

Concernant le changement climatique et le développement des énergies renouvelables, nous avons rappelé le respect nécessaire de nos forêts.

Par exemple, « *Nous lisons P3/20 « Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI) ». Avant de lutter pour le maintien des forêts tropicales, ce que nous considérons légitime, défendons nos bois !.....un peu plus loin, « Nous nous demandons comment la sylviculture peut être qualifiée de durable quand elle pratique des coupes rases qui entraînent la mise à nu des sols (https://reporterre.net/La-coupe-rase-une-aberration-ecologique-qui-menace-nos-forets). Il faut encourager et développer les méthodes ancestrales de coupe du bois respectant la biodiversité. Les subventions doivent être massives dans ce domaine si l'on veut défendre réellement l'environnement.* ».

Nous aurions souhaité développer plus, mais les espaces étaient limités, et aucun document annexe accepté….
Le texte complet est en PDF ci-dessous. PDF

2 2 **ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA REVISION du Schéma De Cohérence Territoriale D'Annemasse Agglomération Les Voirons (SCoT).**

https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-annemasse-agglo
https://www.annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/amenager-la-ville/revision-scot

Nos remarques concernant l'agriculture de proximité, lors de notre contribution du 6 janvier 2021 :

« L'AGRICULTURE

Dans le domaine alimentaire, nous avons vu en 2020 les problèmes posés par le manque de main d'œuvre pour la cueillette des fraises. Même si nous n'avons manqué ni de légumes, ni de fruits, les rayons de farine ou de conserves dévastés dans les supermarchés ont montré l'importance de la souveraineté alimentaire de notre pays.

Le Document DOO (Document d'orientation et d'Objectifs) indique, page 17/156

« Afin de répondre aux enjeux de maintien et de développement diversifié d'une agriculture durable sur le territoire, le DOO vise à la fois à :

• Préserver au maximum les espaces à vocation agricoles et leurs fonctionnalités économiques, tout en garantissant leur contribution au maintien de la biodiversité locale

• Valoriser une production agricole de proximité »

Nous ne pouvons que souscrire à de tels objectifs. Qu'en est-il dans la réalité ?

Lors d'un appel téléphonique dans le cadre des permanences pour la présente enquête publique, il nous a été précisé que le projet Borly 2 a bien été abandonné dans son écriture de 2018.

Pour rappel, plus de 18 hectares de terres agricoles étaient alors menacés. Aujourd'hui, le projet Borly 2 a été abandonné, mais 8 hectares de ces terres sont à nouveau menacés par le Projet de restructuration et d'extension limitée de la ZAE de Borly– les Erables (page 203/298 du Rapport de présentation - Tome 2).

Or, le DOO indique, page 57/156 : « Tendre vers une logique de parcs d'activités durables Le SCoT traduit les engagements de l'Agglomération en faveur de la requalification des zones d'activités, afin d'accroitre l'attractivité de l'environnement économique du territoire et de contribuer à l'ambition de qualité urbaine globale du territoire. Il s'agit notamment d'améliorer durablement le fonctionnement et l'intégration paysagère des zones d'activités, pour participer à l'émergence de séquences vitrines en entrées d'Agglomération, tout en intégrant des objectifs de durabilité renforcés dans les futures opérations d'aménagement, dans une trajectoire de gestion raisonnée des ressources environnementales et territoriales. ».

Est-ce que convertir 8 ha de terres agricoles, en terrain plat, en zone artisanale ne nous semble pas une gestion adéquate des ressources environnementales ; nous désignerons les terres agricoles de ressources environnementales, même si, dans le texte ci-dessus, cela peut désigner l'eau ou d'autres éléments.

Comme nous l'avons fait en 2018, nous nous opposons à cette extension pour les raisons exposées plus haut. Les motifs développés dans notre contribution de 2018 (en annexe) restent toujours d'actualité, si ce n'est encore plus au vu de la crise sanitaire actuelle et de la crise économique qui va s'en suivre.

……
Pour rappel, en annexe, notre contribution en 2018. PDF
Pour terminer, un détail La carte « trame environnementale » page 106/156 du DOO montre les espaces agricoles à pérenniser.
Nous regrettons qu'il n'y ait pas de plan plus précis et qu'il faille se contenter de « zoomer ». Par ailleurs, nous souhaitons qu'ils soient rapidement pérennisés, voire agrandis comme nous le mentionnons plus haut concernant Borly-les Erables.

En conclusion
Nous estimons que ce projet de Scot est bien léger en ce qui concerne les effets néfastes de la densification et la maitrise des espaces naturels et agricoles.
L'autoroute du Chablais en est un des aspects catastrophiques, la zone de Borly un autre.
Nous nous opposons donc sur ces points : pas d 'autoroute du Chablais et abandon de l'emprise à Borly de 8 ha de terres agricoles, de surcroît en terrain plat.
Nous demandons que soit ajouté l'interdiction de la 5G sur l'agglomération.
Concernant la densification, les dégâts sont hélas irréversibles. Nous ne pourrons qu'en constater les conséquences. »
Ci-dessous, notre contribution, PDF

Pour actualiser notre propos, nous avons appris récemment que le Conseil d'Etat a rejeté les recours contre le projet d'autoroute du Chablais. Le Messager du 7 janvier annonce un rebondissement….
https://www.lemessager.fr/35242/article/2022-01-07/liaison-machilly-thonon-un-nouveau-caillou-dans-la-chaussure-des-pro-autoroute
Qu'en sera-t-il des terres agricoles menacées, de la forêt de Planbois particulièrement riche en amphibiens?
Lire à ce sujet notre contribution à l'enquête publique de 2016, PDF ci-dessous. PDF. Nous saluons le travail de l'ACPAT http://acpat.e-monsite.com.
Concernant les terres agricoles de l'agglomération, en mars 2021 paraissait un grand article dans l'hebdomadaire Le Messager.

2 Genevois

Au Brouaz, 164 logements vont remplacer des serres agricoles

Quartier excentré jusqu'ici plutôt préservé, le Brouaz va connaître dans les années à venir des mutations majeures, avec notamment des logements qui vont remplacer d'anciennes serres agricoles et un nouveau parc. Ces changements d'envergure questionnent son identité.

ANNEMASSE

Un programme immobilier à l'arrêt depuis 10 mois à cause de malfaçons

Le quartier du Brouaz n'échappe pas aux ruptures qui viennent régulièrement rompre de l'immobilier dans Genevois. Le programme immobilier Le Bouleau, comprenant quatre résidences situées entre la rue du Brouaz et le cours des Gaulles, est à l'arrêt depuis 10 ans et dans l'attente de problèmes d'assainissement. « Tout cet aspect-ci nous a pris du temps, » se fait pour sa part Pierre Cardinal, gérant de la société Cardinal Immobilier. « Cette parcelle a été achetée en 2008 et nous avons commencé les travaux en 2010. Nous avons rencontré des difficultés techniques, nous avons dû refaire le plan de la voirie, et nous avons pris du retard. Nous avons terminé le gros œuvre, mais nous avons rencontré des problèmes d'assainissement.

de notre contribution à l'enquête publique sont mentionnés les propos que nous avions recueillis du maraîcher au printemps 2017 ; ils sont disponibles au paragraphe Zone agricole (PDF ci-dessous).

D'autres pertes de terres agricoles sont d'actualité pour un projet d'ECOPARC du Genevois…lire notre contribution en 2019. On peut y lire entre autres (PDF ci-dessous PDF) que le souci de conserver la souveraineté alimentaire du pays est plus vif en Suisse qu'en France….et pour la France, ce n'est hélas pas limité à l'alimentation.

3.LES AMAP ET AUTRES PRODUCTEURS LOCAUX

Le confinement subi en 2020 a en effet montré tout l'intérêt de productions locales ; à cette occasion, ils ont été nombreux à découvrir les AMAP, regroupements de producteurs et de consommateurs.
Pour exemple, il existe sur l'agglomération ODAMAP https://odamap.fr/ , ce qui signifie Organisation de la diversification Annemassienne des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Cette association destinée aux habitants de l'agglomération propose des produits dont certains viennent de l'agglo, mais aussi de la Vallée Verte, la Vallée d'Aulps, du Léman…..etc.

Il est aussi possible de trouver des fromages locaux, de la viande et d'autres produits, au magasin de Veigy. Ces producteurs de légumes bio (« Aux légumes de saison » https://www.facebook.com/Auxlegumesdesaison/) sont présents sur le marché d'Annemasse et ils ont ouvert un lieu de vente très agréable dans ce village du Chablais proche de la frontière suisse.

En conclusion,
La souveraineté alimentaire a été, de tout temps, un facteur de liberté et d'autonomie. Une réflexion à engager.

© OÏKOS KAÏ BIOS
2007-2022

http://www.oikoskaibios.com
oikos.kai.bios@orange.fr